



Commune de GEER



Wallonie

Annexe 25

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Madame Sterck Chantal, Rue De Villereau 1, 4250 Geer (Boëlhe)

fait savoir qu'elle a introduit une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **Rue De Villereau 1**

cadastré **2^{ème} division, Section C, 288/18**

Le projet consiste en l'**installation d'une yourte**

et présente les caractéristiques suivantes :

la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments, ce qui entraîne une annonce de projet (art. R.IV.40-2 ,§1, 2° du CoDT)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/05/2018 au 12/06/2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : 1 Rue de la Fontaine 4250 Geer ,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : lydwine.deghaye@publilink.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **12/06/2018** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés ou sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de Mme Deghaye : téléphone 019/54.92.46, mail lydwine.deghaye@publilink.be, dont le bureau se trouve à 4250 Geer, 1 rue de la Fontaine.

GEER, le 22/05/2018.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET